

# CSTIC

Commission spécialisée de Terminologie  
et de Néologie de l'informatique  
et des composants électroniques

---

▪ PRÉSIDENT  
Jean-Pierre Grandjean  
*INSEE Jean-pierre.grandjean@insee.fr*

Le 15 octobre 2012

▪ SECRÉTAIRE GÉNÉRALE  
France Lafargue  
*France.lafargue@gmail.com*

CSTIC N°219

---

Relevé de décisions

Relevé des décisions prises à la réunion de la Commission spécialisée de terminologie et de néologie de l'informatique et des composants électroniques, tenue le 28 septembre 2012 au Ministère de l'économie, des finances et du commerce extérieur.

**SOIXANTE DIXHUITIÈME RÉUNION  
RELEVÉ DE DÉCISIONS DU 28 septembre 2012**

**PROCHAINE REUNION  
28 septembre – Bâtiment Vauban - Salle V0064 – Sud 1  
au Ministère de l'économie, des finances et du commerce extérieur**

## 1. OUVERTURE

Le président, M. Jean-Pierre Grandjean souhaite la bienvenue aux participants et notamment au nouveau représentant d'AFNOR, M. Stéphane Moulière, Responsable de la normalisation au sein de son Département Transport, Énergie et Communication (DTEC), qui rejoint la commission.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour (CSTICN217) est adopté.

## 3. APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA RÉUNION DU 27 JUIN

Le relevé des décisions prises à la réunion du 27 juin (CSTIC N22135) est approuvé.

### Remarques :

#### **AVEQ**

M. Schwob rapporte que la proposition du terme « AVEQ », équivalent de l'acronyme anglais *BYOD*, a été adoptée en l'état, avec l'ajout d'une virgule après le mot « usage » (cf. ci-dessous, la version définitive) à la réunion de la Commission des communications électroniques et des activités postales tenue le matin même.

#### **avec votre équipement**

*Abréviation* : AVEQ.

*Synonyme* : apportez votre équipement

*Domaine* : Informatique-Télécommunications.

*Définition* : Se dit de l'introduction et de l'usage, dans un contexte professionnel d'un matériel personnel, tel que téléphone multifonction ou ordinateur.

*Équivalent étranger* : bring your own device (BYOD)

### **mot-dièse**

Le président indique que ce terme pour lequel l'Académie française avait émis un avis favorable, a fait l'objet du deuxième examen par la Commission générale qui a entériné la note ajoutée par le Groupe restreint, à savoir « L'usage du mot-dièse est particulièrement répandu sur les réseaux sociaux fonctionnant par minimessages ».

## Confirmation des termes :

### « cyberconférence »

La définition, telle que proposée et reprise ci-dessous, est jugée non satisfaisante. L'expression « en ligne » suggérée pour qualifier ce type de conférence est jugé trop général. La note prévue n'a pas été rédigée.

#### **cyberconférence**, n.f.

*Domaine* : Télécommunications-Informatique/Internet

*Définition* : Téléconférence par l'internet mettant en œuvre différents modes d'échange d'informations.

*Note*.....

*Voir aussi* : téléconférence

*Équivalent étranger* : e-conference, web conference

► Mme Danielle Candel accepte de préparer une nouvelle définition pour la prochaine réunion.

### « guichet »

► Mme Laure Patas d'Illiers accepte de revoir la définition ci-après de ce terme :

#### **guichet**, n.m.

*Domaine* : Informatique/Internet.

*Définition* : Interface regroupant l'ensemble des services proposés aux utilisateurs d'un site sur la toile.

*Équivalent étranger* : front office.

## Suite donnée à l'étude du terme *dead drops*

Mlle Lafargue rapporte que l'occasion lui ayant été donnée de rencontrer, au Forum mondial de la langue française tenu à Québec au mois de juillet, Danielle Turcotte, Directrice générale des services linguistiques de l'Office québécois de la langue française, OQLF, elle lui a transmis son dossier sur cette expression. Le service de l'OQLF préconise de retenir l'équivalent « Boîte aux lettres morte », au motif d'après lui « que certains médias emploient cette expression et que ce concept « à la mode » et peu sûr, a peu de chances de survivre ».

Il est décidé de mettre ce terme de côté.

## Étude du terme *microblogging*

Le terme et la définition proposés comme suit par Mme Patas d'Illiers sont examinés.

#### **microblogue** n.m.

*Domaine* : Informatique/internet

*Définition* : plate-forme permettant la diffusion instantanée de messages courts aux membres. Les membres ont la possibilité de s'abonner aux fils de diffusion des autres membres. La diffusion et la réception des messages s'effectuent souvent sur un téléphone mobile multifonction. Les messages sont archivés en ligne.

*Équivalents étrangers* : microblog

Les remarques suivantes sont formulées :

- l'équivalent du terme *blog*, publié au J.O. du 20 mai 2005 « bloc-notes » n'est pas entré dans les mœurs ;

- existe-t-il un lien entre les deux termes ? ;
- « microblogue » risque d'être ambigu, faisant référence à des *blogs* en petit ;
- la définition ne doit comporter qu'une seule phrase et fait penser à un serveur ;
- qui sont les « membres » visés ?
- les « microblogs » sont des billets publiés sur un compte *Twitter*, ce compte étant le « microblogue » ;
- il s'agit d'un site personnel sur lequel sont rassemblés les minimessages envoyés par une personne donnée sur un réseau social ;
- c'est une sorte de réseau social qui fonctionne à l'aide de minimessages ;
- ce n'est pas forcément le journal d'une personne ;
- ce service évolue très rapidement.

► Mme Patas d'Illiers proposera une nouvelle définition pour la prochaine réunion.

#### 4. RÉVISION DE LA 9<sup>ème</sup> LISTE (CSTICN216)

Cette liste est passée en revue.

Les décisions suivantes sont prises :

- « assistance client » équivalent de *help-desk* qui avait été transmis par la commission de l'économie à la CSTIC et reste traité par cette instance est retiré ;
- « atelier de développement : Mme Candel se porte volontaire pour rechercher un ou plusieurs équivalents étrangers, M. Grandjean ayant mentionné l'acronyme IDE (Integrated Development Environment) ;
- « données ouvertes » : cette expression ayant une connotation juridique, le président transmettra la proposition de la CSTIC à son homologue de la Commission en matière juridique (M. François Terré) pour recueillir son avis ;
- « hyperdonnées » : zetta octets ( $2^{70}$  octets) est ajouté ;
- « mot-dièse » étant soumis à la procédure d'urgence est retiré ;
- « mémoire virtuelle » :
  - « permutation » : ce terme ayant été publié (Journal officiel du 10 octobre 1998) est retiré ;
  - les mots de cette famille constituant un sous-domaine, il est décidé d'ajouter à la rubrique « Domaine » après « informatique », une barre oblique suivie de la mention « mémoire virtuelle ». Les cinq premiers termes de la liste, à savoir « mémoire centrale », « mémoire auxiliaire », « étendue d'adressage », « recouvrement » et « mémoire réelle » à connotation générale, ne sont pas concernés ;
  - l'ordre des mots de la rédaction de certaines définitions est modifié, toute définition ne pouvant, conformément à la règle, commencer par un complément circonstanciel tel que « Dans un système à mémoire virtuelle ». Ces déterminants, lorsqu'ils sont indispensables à la compréhension doivent être placés à un autre endroit de la phrase. Cette règle est appliquée aux cinq derniers termes qui sont : « fichier de pagination », « délogement », « relogement », « jeu de pages », « faute de pages » (voir les modifications apportées en annexe) ;
- l'acronyme COBIT et les sigles CMMI et ITIL étant présentés dans leur graphie anglo-américaine et indiqués pour être portés en table d'équivalence sont retirés. Ils seront transmis à M. Patrick Samuel qui propose de les faire figurer sur le site intranet du Haut fonctionnaire.

# CSTIC

Commission spécialisée de Terminologie  
et de Néologie de l'informatique  
et des composants électroniques

La nouvelle liste qui prend en compte l'intégralité de ces observations est reprise dans le fichier CSTICN218.

Les termes « cyberconférence », « guichet » et l'équivalent de *microblog (ing)* y seront ajoutés de même que le terme « rôdeur » équivalent retenu par la CSTIC pour *lurker* qui a été retiré de la 8<sup>ème</sup> liste au deuxième examen par la commission générale et sera réétudié à la prochaine réunion.

Pour mémoire, le terme et la définition présentés à la séance de la commission générale le 19 septembre étaient :

**rôdeur**, n.m.

*Domaine* : Informatique/Internet.

*Définition* : Personne qui, dans un espace d'échange de l'internet, tel qu'un forum, se contente de lire les discussions, sans y participer et, parfois, dans une intention malveillante.

*Équivalent étranger* : lurker.

Pour information, les termes « spectateur » ainsi que « badaud » employé au Québec, avaient été évoqués lors que leur première étude à la réunion du 26 mars 2010 (CSTICN175).

## 5. 10<sup>ème</sup> LISTE

### Ajouts de termes proposés par les membres de la commission en complément de la liste tirée du document CSTICN188f

La liste arrêtée à la réunion du 27 juin :

- *dashboard*, Mme Antonin (étude en cours)
- *deepweb*, Mme Schafer
- *elicitation*
- *microblogging*, Mme Patas d'Illiers (étude en cours)
- *océrisation*, M. Scherer
- *thumb-nail*, M. Scherer
- *touchpanel*, M. Corniou
- *user centric*, M. Bodin

est complétée par

- *advanced persistant threat*
- *consumerization*
- *provisioning*
- *trouble shooting*, (traitement des incidents), M. Chenon
- *webmail*, M. Gondard.

### Étude du terme *dashboard*

Mme Antonin lit la définition qu'elle a préparée et diffusée :

**tableau de bord**

*Domaine* : Informatique

*Définition* : Outil de synthèse destiné à communiquer sous forme visuelle les informations les plus pertinentes par affichage sur un seul écran, afin d'aider au pilotage et à la prise de décision au sein d'une entreprise ou d'une organisation.

*Équivalent étranger* : dashboard

# CSTIC

Commission spécialisée de Terminologie  
et de Néologie de l'informatique  
et des composants électroniques

---

Les remarques suivantes sont formulées :

- cette notion n'est pas nouvelle à moins que la définition n'apporte une nouveauté ;
- la double référence à une entreprise et à une organisation est redondante. Seul le mot « organisation » est conservé ;
- le mot « affichage » suffit à préciser qu'il s'agit de données sur un écran.

Ce terme étant d'usage courant, M. Samuel souligne qu'il convient d'en recommander l'emploi dans le domaine de l'informatique. À cet effet, il offre de le publier sur le site intranet du Haut fonctionnaire, la rédaction définitive étant la suivante :

## **tableau de bord**

*Domaine* : Informatique

*Définition* : Outil de synthèse destiné à communiquer sous forme visuelle les informations les plus pertinentes par affichage sur un seul écran, afin d'aider au pilotage et à la prise de décision au sein d'une organisation.

*Équivalent étranger* : dashboard

## **6. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion est fixée au vendredi 30 novembre 2012 à 14 h 30. Bâtiment Vauban – V0064 – Sud 1 .

### **Sont présents à la réunion :**

M. Jean-Pierre Grandjean, président  
M. Patrick Samuel, Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la néologie  
Mlle France Lafargue, secrétariat général  
Mme Nadia Antonin, Banque de France  
M. Jacques Bodin  
M. Bernard Bourguignon  
Mme Danielle Candell, CNRS  
M. Christophe Chenon, IBM  
M. Patrice Fournier, Ministère de l'économie et des finances  
M. François Gondard  
M. Jean-Alain Hernandez  
Mlle Isabelle Hugues, Ministère de l'économie et des finances  
M. Jean Joskowicz, président de l'AFISI  
Mme Bénédicte Madinier, DGLFLF  
M. Stéphane Moulière, AFNOR  
M. Olivier Ngo, service du dictionnaire de l'Académie française  
Mme Laure Patas D'Illiers, Ministère de l'économie et des finances  
Mme Pérouse-Batello, service du dictionnaire de l'Académie française  
Mme Marie-Lise Poujol, Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES)  
Mme Florence Puybareau, consultante, journaliste  
M. Étienne Quillot, DGLFLF  
Mme Valérie Schafer, Institut des sciences et de la communication du CNRS  
M. Christian Scherer, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie  
M. Jean Schwob

# CSTIC

Commission spécialisée de Terminologie  
et de Néologie de l'informatique  
et des composants électroniques

---

**Sont excusés :**

Mlle Julie Andreu, DGLFLF

M. Jean-Pierre Corniou

M. Loïc Depecker, Université de la Sorbonne nouvelle

Mme Marie-Noëlle Gibon, Groupe La Poste

Mlle Nathalie Lanckriet, DGLFLF

M. Bernard Montehl

M. Jean-François Phélizon, Saint-Gobain

M. Alain Pilot, Service du dictionnaire de l'Académie française

M. Jacques Printz, chaire du génie logiciel au CNAM

M. Philippe Rosé

M. Frédéric de Solliers

M. Frank Tarier, Ministère de l'économie et des finances

Mme Sophie Tonolo, service du dictionnaire de l'Académie française

PDF Pro Evaluation

## ANNEXE

### LES CINQ DERNIERS TERMES DE LA MÉMOIRE VIRTUELLE

#### **fichier de pagination**

*Domaine* : Informatique/Système à mémoire virtuelle

*Synonyme* : fichier d'échange

*Définition* : Fichier stocké dans une mémoire auxiliaire et destiné à accueillir les pages délogées.

*Équivalent étranger* : page file, swap file

#### **délogement**

*Forme développée* : Délogement de page

*Domaine* : Informatique/Système à mémoire virtuelle

*Définition* : Opération, dans un système à mémoire virtuelle, de transfert d'une ou plusieurs pages de la mémoire physique vers une mémoire auxiliaire.

*Équivalent étranger* : paging out

#### **relogement, n.m.**

*Forme développée* : Relogement de page

*Domaine* : Informatique/Système à mémoire virtuelle

*Définition* : Opération, dans un système à mémoire virtuelle, de transfert d'une ou plusieurs pages dans un système à mémoire virtuelle d'une mémoire auxiliaire vers la mémoire physique

*Équivalent étranger* : paging in

#### **jeu de pages**

*Domaine* : Informatique/Système à mémoire virtuelle

*Définition* : Ensemble des pages, dans un système à mémoire virtuelle, relatives à une tâche et présentes en mémoire physique à un instant donné.

*Équivalent étranger* : working set

#### **faute de page**

*Synonyme* : défaut de page

*Domaine* : Informatique/Système à mémoire virtuelle

*Définition* : Constat que tout ou partie d'un jeu de pages dans un système à mémoire virtuelle, a été délogé.

*Équivalent étranger* : page fault